



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 18 septembre 2025

Personnes présentes

Conseil administratif	MM.	Marc Jaquet	maire
		Enrico Castelli	conseiller administratif
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Christophe Berthelet	président
		Denis Jotterand	vice-président
		Marc Aberle	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Véronique Michela, Jennifer Strub, Marie Tanner	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, Stéphane Barbat, Fabien Darbellay, Charles Fazi, Nicolas Hulo, David-Peter Lê, Nicolas Leroux, Luc Wanner	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Personnes excusées</u>	M.	Dorian Esterer	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de Madame Marie TANNER – conseillère municipale excusée lors de la séance d’installation du 2 juin 2025 – entre les mains du Président du Conseil municipal
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 mai et 2 juin 2025
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Rapport des représentants au sein des commissions externes
7. Projets de délibération et résolution :
 - **2025-08** : Résolution relative à la consultation des communes genevoises et des territoires voisins – 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – Prise de position relative aux sites recensés au Patrimoine mondial de l’UNESCO et projets de décharges dans le plan directeur cantonal
 - **2025-09** : Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d’actes authentiques
8. Nomination des Président·e·s et Vice-président·e·s du local de vote pour l'année 2026
9. Demandes de naturalisations genevoises
10. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15. Il annonce les élus excusés et salue le public présent. Puis il annonce une modification de l'ordre du jour, à savoir la suppression du point 8, les Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote n'ayant pas encore communiqué leur réponse pour l'année 2026. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1. Prestation de serment de Madame Marie TANNER – conseillère municipale excusée lors de la séance d'installation du 2 juin 2025 – entre les mains du Président du Conseil municipal

Le Président demande à l'assemblée de se lever et fait prêter serment à **Marie Tanner**. Un applaudissement général suit son intronisation.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 mai et 2 juin 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025 est approuvé avec remerciements à son auteur.

Le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2025 est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le Bureau n'a pas de communication.

4. Communications du Conseil administratif

a) Délibérations et/ou résolutions futures

Marc Jaquet indique que la Commune, qui a reçu les retours publics sur l'enquête technique relative au déclassement des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval, attend désormais la fin du délai de recours.

Les derniers détails concernant la cession de parcelles par la FITIAP aux Communes de Meinier et de Collonge-Bellerive sont attendus.

b) Chantier Stade 23/Ancien-Tir 22

Suite aux doléances concernant le non-respect des horaires du chantier, l'architecte responsable a aussitôt informé toutes les entreprises qui devraient désormais respecter ceux-ci, en particulier le matin (le chantier ne doit pas démarrer avant 7h00).

c) Photos individuelles et de groupe

Marc Jaquet donne rendez-vous aux élus le 9.10.2025 à 18h30 précises à la mairie pour la séance photos avec Kathelijne Reijse-Saillet.

d) CSR

Le chantier (transformation du terrain A en terrain synthétique et nouveaux éclairages) avance. Le Conseil administratif a eu pas mal de soucis concernant l'ambiance générale du chantier, le gérant du restaurant Le Rouelbeau se plaignant passablement du bruit et de la poussière dégagée. Les entreprises ont été remises à l'ordre, sachant que ces travaux ont un impact financier sur le restaurant.

Les travaux ont pris environ quinze jours de retard. Le fait que Luc Wanner travaille au sein de l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA facilite aussi la communication.

e) Route de Meinier

Les travaux en bas de la croisée des Carres ont débuté, l'objectif étant de sécuriser la traversée entre les chemins de la Touvière et des Combes, très dangereuse pour des questions de vitesse et de visibilité pour les conducteurs qui circulent sur la route de Meinier.

f) Future autoroute Machilly-Thonon

Marc Jaquet explique que les communes de la rive gauche s'estimaient touchées par la future autoroute Machilly-Thonon. Elles ont déposé un recours sur ces travaux et sur la durée du bail attribué à la société, car Meinier – qui se trouve en deuxième rideau – et les autorités des autres communes concernées craignent une forte recrudescence du trafic pendulaire, qui est déjà passablement important le matin. La Commune voulait se joindre à ce recours, mais cette proposition a été refusée en mai dernier par le Conseil municipal. Le Conseil administratif a donc informé ses homologues du retrait de Meinier de cette procédure collective, qui se poursuivra.

g) Problématique des chiens

Marc Jaquet déplore que deux propriétaires de chiens en particulier outrepassent la loi et le respect des autres habitants. Un petit rappel des règles est paru dans le Meinier Infos, sachant que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village. La Mairie ayant reçu plusieurs plaintes à ce sujet, qui inquiètent beaucoup les autorités, nous avons alerté la Police municipale. De plus, une personne qui s'est fait agresser a déposé plainte contre une des propriétaires de chien. La Commune, dont les pouvoirs ne sont malheureusement pas illimités, fait le maximum pour mettre un terme à cette situation, à savoir que ces chiens soient tenus en laisse et les autres habitants respectés par les maîtres de ces chiens.

h) Sortie du Conseil municipal

Marc Jaquet prie les élus qui n'ont pas encore répondu de communiquer leur réponse pour cette sortie du Conseil municipal, fixée au 11.10.2025. Puis il pose une petite question d'ordre organisationnel à **Nicolas Baltassat**, qui y répond.

i) Déchetterie verte

Marc Jaquet annonce que Bernard Freymond ne se chargera plus de la déchetterie verte à dater du 1.12.2025. Il lance donc un appel afin de trouver un successeur capable d'être présent du 1^{er} mars au 30 novembre les mercredis après-midi (14h-18h) et les samedis (9h-12h/15h-18h).

Michel Vazquez rappelle les horaires entre le 1^{er} décembre et le 28 (ou 29) février, à savoir uniquement le samedi de 10h à 13h.

j) Représentants au sein des Groupements, Fondations et commissions externes

Les membres du Conseil administratif présentent brièvement les différents Groupements, Fondations et commissions externes au sein desquels des représentants du Conseil administratif et/ou du Conseil municipal seront à élire ou désigner d'ici la fin de l'année.

Michel Vazquez transmettra le tableau récapitulatif aux membres du Conseil municipal, sur lequel il indiquera la fréquence des différentes séances.

Enrico Castelli souligne que la durée de ces mandats, fixée du 1.1.2026 au 31.12.2030, est décalée de six mois par rapport à la législature municipale. Certains représentants ont exprimé le souhait de continuer, d'autres pas. Il propose aux membres du Conseil municipal de réfléchir à ces différents appels à candidatures lancés ce soir.

David-Peter Lê souhaiterait connaître la date butoir fixée aux délégués du Conseil municipal pour présenter leur candidature.

Enrico Castelli y reviendra ultérieurement.

GICSR (Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau)

Marc Jaquet explique que les Communes de Meinier (participation de 85 % pour le fonctionnement) et de Collonge-Bellerive (participation de 15 %) ont créé ce groupement intercommunal en 2008. Le but du GICSR est d'exploiter et de gérer le centre sportif (3 terrains de football, 5 terrains de tennis, 1 espace de pétanque, 1 terrain de beach-volley, 1 espace athlétisme/gymnastique, 1 terrain de basket, 1 salle pour sociétés et 8 vestiaires), le restaurant et les utilisateurs (clubs). Le comité du GICSR est composé de 6 représentants (4 pour Meinier, 2 pour Collonge-Bellerive) ; la présidence revient à Meinier. Le projet qui occupera le GICSR pour cette nouvelle législature porte sur la modification de la zone en vue de créer des installations supplémentaires, l'agrandissement des vestiaires, la création éventuelle d'un appartement pour un concierge sur place.

En principe, **Marc Jaquet** représentera le Conseil administratif dès le 1.1.2026 et reprendra la présidence du groupement.

Nicolas Leroux a entendu à plusieurs reprises des habitants évoquer un projet de piscine sous le CSR.

Marc Jaquet répond qu'il s'agit d'un grand rêve qui ne se concrétisera pas, faute de place. Les autorités envisageraient en revanche d'installer un terrain de padel (sport de raquette), mais pour cela il faudrait aussi de la place.

Le Président ajoute qu'en général, les représentants (désignés par le Conseil municipal) au sein des Groupements, Fondations et commissions externes communiquent bimestriellement leurs rapports au Conseil municipal.

GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Simona Korff explique que le but du GIPE est de prendre en charge la petite enfance sur les quatre communes, la crèche se trouvant à Meinier, à qui revient en général la présidence du groupement. Les quatre membres des Conseils administratifs en charge de la petite enfance siègent au sein du comité. Il faudrait au moins un membre du Conseil municipal désigné, qui serait de préférence membre de l'EJC, pour faire le lien. **Simona Korff** reprendra en principe la présidence du GIPE le 1.1.2026.

Nicolas Baltassat, qui ne se représenterait qu'en l'absence d'autres candidatures, dispense quelques brèves explications sur le fonctionnement et les missions du conseil.

FIM (Fondation immobilière de Meinier)

Enrico Castelli indique que la Fondation assure la gestion technique et financière des bâtiments communaux (centre intergénérationnel, chemin du Stade 7, parking du Chat, etc.) et a pour objectif de mener à bien les projets d'urbanisation et de développements futurs, en étroite collaboration avec les autorités communales. Le projet qui est actuellement mené par la FIM, c'est le futur quartier de la Poste que les élus ont visité avant la séance. Se posera aussi la question de la deuxième étape (commerces, future animation et intégration de ce quartier dans le village, etc.), car des choix devront être faits. La FIM participe aussi au groupe de pilotage du centre intergénérationnel, et donc à la vie du centre du village.

Enrico Castelli sera en principe le Conseil administratif délégué, étant précisé que le président actuel, Marc Michela, a aussi un rôle opérationnel (rencontres avec les régies et problématiques quotidiennes, qu'il gère avec le Bureau de la FIM).

FITIAP (Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie)

Enrico Castelli explique que la FITIAP a pour mission d'administrer et de développer la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP). La FITIAP, qui est une institution de droit public, a pour but de faciliter le développement des activités du secteur secondaire en mettant des surfaces à la disposition de ses acteurs. La ZIAP accueille une cinquantaine d'entreprises et environ 1'000 emplois. Elle est appelée à s'étendre (partie sud) pour satisfaire les demandes en attente. Sont notamment prévus les développements de Serrurerie 2000, du Cercle des agriculteurs et de la carrosserie Mafioli. Les discussions, certes souvent juridiques et techniques, sont complexes mais intéressantes. Il s'agit d'enjeux-clés pour la commune, bien que plus politisés.

Marc Jaquet énumère les différentes commissions au sein de la FITIAP (technique, juridique, finances, marketing et publicité).

David-Peter Lê voudrait connaître les représentants qui souhaiteraient poursuivre au sein de la FITIAP.

Enrico Castelli cite ceux-ci. Le Conseil administratif est en pleine réflexion quant au recrutement et la configuration des représentants de Meinier au sein du Conseil de la FITIAP. Il y avait eu quelques tensions par le passé au sein de la Fondation.

Simona Korff ajoute que les compétences souhaitables (juridiques, techniques, architecturales, immobilier) seront un critère important lors du choix des futurs membres.

Marc Jaquet précise qu'Enrico Castelli lui succédera le 1.1.2026 en tant que représentant du Conseil administratif.

Le Président indique que selon les règlements et statuts de la FITIAP, ceux qui louent ou possèdent des terrains à la ZIAP ne peuvent plus siéger au sein du Conseil de Fondation.

David-Peter Lê répète sa question, à savoir quelle est la date butoir pour présenter les candidatures hors Conseil municipal.

Marc Jaquet répond que les membres du Conseil administratif doivent encore valider la procédure. Ils souhaitent que la FITIAP et son Bureau évoluent. Ils reviendront vers le Conseil municipal avec des réponses plus précises.

Simona Korff confirme que les élections auront lieu avant le 31.12.2025. Les modalités seront évoquées lors de la prochaine séance du Conseil municipal, l'objectif ce soir étant avant tout de présenter les différents Groupements, Fondations et commissions externes. Les profils requis pour la FITIAP étant un peu particuliers, il était préférable de présenter ces éléments en avance.

Enrico Castelli souligne l'importance, pour le Conseil administratif, que la commune soit aussi représentée par des membres du Conseil municipal. Il y a des enjeux et intérêts communaux à défendre envers les autres partenaires. Mais les échanges sont passionnants et on y apprend énormément de choses.

Communes-École

Marc Jaquet explique que cette association à but non lucratif, subventionnée par 12 communes et le DIP, propose des cours d'arts, culture, langues et informatique pendant l'année scolaire.

Fanfare

Le représentant de la Commune était Enrico Castelli.

La Rampe

Jusqu'à ce jour, la Commune n'avait pas élu de représentant.

Pompiers

La représentante de la Commune était jusqu'à présent Sylvie Barbat.

k) Scarabée japonais

Simona Korff indique que la Commune a diffusé une communication (tous-ménages et affiches) sur le scarabée japonais, une espèce envahissante que les autorités sont tenues de déclarer et contre laquelle elles sont tenues de lutter. Cette espèce est apparue à cheval entre Collonge-Bellerive, Corsier et Meinier. Des mesures en deux zones ont été prises (zone rouge : 1 km autour du foyer principal ; zone bleue : zone tampon). La Commune a déterminé une troisième zone, à savoir 500 m autour du foyer principal afin d'éviter la sortie des déchets verts pour ne pas créer un autre foyer. Ces mesures prendront fin le 30.9.2025, sous réserve des nouvelles mesures qui nous seront communiquées par le canton. Le Conseil municipal sera informé de la suite.

Des mesures ont aussi été prises afin de prévenir la propagation du scarabée l'année prochaine qui, comme toute espèce envahissante, sera exponentielle, via la dispersion de vers dans la zone rouge censés manger les larves. Cette espèce provoque d'énormes dégâts dans les cultures, essentiellement dans les vignes. Il est donc très important de la signaler et de lutter contre.

l) CERN

Simona Korff rappelle que les élus ont tous reçu une invitation à plusieurs séances d'information concernant le FCC (futur collisionneur circulaire) du CERN qui passera sous le territoire communal. Il n'y aura pas de puits à Meinier, mais ce projet aura forcément des impacts sur tout le territoire. Elle encourage vivement les nouveaux élus à participer à l'une de ces séances afin d'être mieux informés.

m) Agenda 2030

Simona Korff annonce que les élus trouveront près de la sortie de la salle des exemplaires de l'Agenda 2030 (document complet de 150 pages et fascicule résumé). Les membres de la DENACO ont déjà reçu leur exemplaire. Un tel document est assez exceptionnel, car peu de petites communes ont effectué ce gros travail, qui est entre le Plan climat communal et l'Agenda 21. Les petites communes qui se lancent à leur tour dans un tel projet viennent souvent demander des conseils à Meinier.

n) 1^{er} août

Enrico Castelli remercie les élus qui sont venus donner un coup de main à la MASE et ont participé à la fête du 1^{er} août.

o) Marché hebdomadaire

Enrico Castelli rappelle que le marché hebdomadaire a repris depuis le 22.8.2025. Une association s'est constituée, sise à Meinier, qui regroupe plusieurs producteurs de la région et qui a repris le flambeau. Il encourage donc vivement les élus à se rendre au marché.

p) **Blatten**

Meinier a participé à l'effort des communes genevoises en versant un don de Fr. 2'000.- en faveur de Blatten. L'ACG est en contact avec les autorités de Blatten en vue de déterminer où cet argent pourra être utile.

David-Peter Lê demande sur quelle ligne budgétaire ce montant de Fr. 2'000.- a été imputé.

Sur l'enveloppe dévolue au Conseil administratif, répond **Enrico Castelli**.

5. Rapports des commissions

a) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 24 juin et le vendredi 5 septembre pour la journée routes et bâtiments.

Réunion du 24 juin

Cette réunion était principalement destinée à informer les nouveaux membres de cette commission sur les dossiers en cours et sur la façon dont elle fonctionne.

- ☑ Route de Bellebouche : suite au remplacement du directeur régional Arve et Lac de l'OCT, Gérard Widmer, par Frédéric Orvain, nous sommes toujours en attente de l'accord de l'OCT pour l'essai des piquets en bord de route. Mais visiblement, nous devons demander une autorisation de construire.
- ☑ Carrefour route de Bellebouche/route de Covéry : projet de surélévation du carrefour en cours.
- ☑ Carrefour route du Carre-d'Aval/route de Meinier/chemin des Combes : l'État doit commencer les travaux en septembre.
- ☑ Ponts de Corsinge : l'entreprise Gomes a terminé les travaux de remise en état des ponts.
- ☑ Chemin de la Reine Marie-José d'Italie : pose d'une grille pour récupérer l'eau de route qui va dans un champ.
- ☑ Enterrement des lignes semi haute tension : ces travaux auront lieu au chemin du Chambet, mais également de chez Elmer jusqu'à Gy en passant par Corsinge et Fiez, en 2026.
- ☑ Cuisine sous-sol salle communale : nous devons ajouter une ventilation pour augmenter l'évacuation de l'humidité lors du lavage de la vaisselle. Nous sommes toujours en réflexion.
- ☑ Local pétanque : un terrain supplémentaire a été créé.
- ☑ Employé voirie : à la suite de la démission d'un collaborateur, la Mairie engagera un nouveau collaborateur.

Marc Jaquet confirme que son successeur commencera en principe le 1.11.2025.

Journée routes et bâtiments du 5 septembre

Cette journée nous permet de faire une tournée des routes, des bâtiments communaux, des discussions sur certains dossiers et de préparer le budget 2026.

- ☑ Mobilitri : un contrat de trois ans a été signé le 15 mai entre Mobilitri et les communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge. Le coût sera un peu moins élevé grâce à des économies sur certains services.
- ☑ Mur route de la Gara : celui-ci est très abîmé. Il faudra certainement passer par un spécialiste, car le mur est sans doute protégé par les monuments et sites.

- ☑ Routes à remettre partiellement en état encore en 2025 : chemins des Terres-Noires, des Champs de la Grange, des Varlioudes et de la Gorge.
- ☑ Drainages/Collecteurs :
 - Chemin de la Gorge/chemin du Rucher : collecteur à refaire ;
 - Fontaine place au Comte : conduite d'amenée d'eau à déboucher.
- ☑ Cimetière :
 - Abri central : poncer et repeindre les quatre piliers du couvert.
- ☑ Bâtiments :
 - Local chaufferie salle communale : la rampe d'accès extérieur est souvent inondée à cause de feuilles et de l'eau de pluie du toit de la salle communale. Cela provoque des inondations dans le local de la chaufferie.
 - Sono : la sono qui est en 3G devient obsolète. Devis pour une nouvelle ayant la 5G. Coût Fr. 4'000.-.
 - Éclairage scène : passer à des lumières blanches en LED.
 - Rampe : refaire les peintures des cadres de fenêtres et des portes du bâtiment. Le devis se monte à Fr. 14'000.-.
 - Place de jeux : les bancs sont à refaire (ponçage et peinture).
 - Salle de gym : à la suite des dégâts d'humidité, il faudra repeindre le mur intérieur parallèle à la route de La-Repentance et celui de la descente d'escalier.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Marc Aberle annonce que la COSC s'est réunie le 9.9.2025.

- ☑ Les commissaires ont passé le budget en revue, qui est très similaire à 2025. La ligne Covid du compte « santé » a été supprimée. La COSC distribuera à nouveau Fr. 40'000.- d'entraide suisse et Fr. 40'000.- pour les actions d'entraide à l'étranger. Pour ce faire, deux sous-commissions ont été instituées, qui procéderont au tri des dossiers et suggéreront une clé de répartition.
- ☑ La date du repas des aînés a été fixée au 25.1.2026 (**Ndr** : finalement déplacé au 18.1.2026). Profitant de la nouvelle législature, la COSC a opté pour la nouveauté du côté de l'animation avec, sous réserve des devis, une décoration virtuelle mais, du côté de l'assiette, opté pour la stabilité en travaillant avec le traiteur André Vidonne.
- ☑ Les deux épisodes caniculaires durant l'été ont poussé les commissaires à réfléchir à une solution de local climatisé à mettre à la disposition des aînés. La COSC s'attelle donc à ce projet, une réflexion est en cours.
- ☑ Les commissaires se sont également interrogés sur la pertinence des visites aux jubilaires (60 ans de mariage et nonagénaires), constatant que certains la souhaitent, et d'autres sont gênés. La COSC a décidé qu'un contact serait pris en amont avec les personnes concernées, qui choisiront si elles souhaitent recevoir leur cadeau en mains propres ou par correspondance.
- ☑ La projection publique, suivie d'un débat, du documentaire *le Chant des Vivants* par la Maison de santé a fait salle comble. Ce format pourrait être reconduit à l'avenir.
- ☑ La fréquentation de la galerie est en hausse.
- ☑ Le festival Antigél s'arrêtera à Meinier, en 2026. La commune accueille en alternance une année sur deux Antigél et le théâtre itinérant de Carouge.

c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

En l'absence de Dorian Esterer, excusé, **Fabien Darbellay** donne lecture du rapport de la DENACO.

Nous nous sommes réunis le 26 août 2025 à la mairie.

- ☑ Nous avons commencé la séance par un tour de table permettant de recueillir les attentes des membres et de découvrir leur profil climato :

<https://www.ge.ch/dossier/bienvenue-cinq-profils-climato>

- ☑ Virginie Favre, la comptable de la commune, a présenté le budget 2026 de la commission, puis Simona Korff a passé en revue le bilan des actions de la législature 2020-2025, aligné sur le Plan Climat cantonal 2030. Les actions menées ont permis une réduction significative du bilan carbone communal entre 2019 et 2023.
- ☑ Nous avons commencé à réfléchir à la création de sous-groupes, notamment pour la communication interne et externe, la biodiversité, l'alimentation locale et durable, ainsi que l'énergie.
- ☑ Dans la continuité de la législature précédente, une attention particulière sera portée au projet Naries et à la question de la réduction de l'éclairage nocturne (trame noire).
- ☑ Pour la Fête de la Pomme qui aura lieu le 21.9.2025, la commission proposera un stand pour sensibiliser au gaspillage alimentaire en collaboration avec l'association Zero Waste Switzerland « Chaque Miette Compte » ; Dorian Esterer et Fabien Darbellay accueilleront l'association sur le stand. La commission a également commencé à réfléchir au traditionnel stand Troc Déco pour le Marché de Noël du 27.11.2025.
- ☑ Enfin, le 28.8.2025, Simona Korff s'est rendue à l'atelier Communes et climat sur le thème des constructions et de la rénovation durables avec la visite du chantier exemplaire de la rue de Lyon 106.

Simona Korff, qui continuera à participer aux ateliers Communes et climat, verra avec la DENACO pour la suite.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Simona Korff donne lecture du rapport de l'EJC, Marie Tanner ayant prêté serment ce soir. L'EJC s'est réunie deux fois, le 10 juin et le 19 août 2025.

- ☑ La commission du 10 juin a été consacrée principalement à la préparation des promotions, comme d'habitude en présence de l'ensemble des intervenants. Cette année la Fête des promotions a pu se dérouler normalement pour la plus grande joie des enfants et des familles, avec un engagement de toutes et tous pour s'adapter aux conditions caniculaires. Les enfants ont particulièrement apprécié le rafraîchissement spécial des pompiers de Meinier, qui se sont mobilisés en plus grand nombre à cette occasion. Je tiens à remercier aussi tous les membres du Conseil municipal pour leur participation au cortège, et en particulier les membres de la commission qui ont contribué activement à la réussite de cet événement.
- ☑ Lors de cette commission, nous avons également amorcé la réflexion sur les prochains rendez-vous de l'EJC, notamment la sortie des adolescents, la Semaine de la démocratie et la fête de Noël. Dans le cadre de la semaine de la démocratie, les jeunes de 18 ans seront reçus à la Mairie le lundi 6.10.2025 par les membres du Conseil administratif et certains membres de la commission. Les élèves de 8P seront également invités à découvrir la Mairie et son fonctionnement le jeudi 9.10.2025.
- ☑ Le 19 août, nous avons accueilli en début de commission des représentants de l'Association de la ludothèque, ainsi que Corinne Sudan, notre ludothécaire communale. Ils nous ont présenté la diversité des activités et des accueils proposés par la ludothèque.

- ☑ Nous avons ensuite passé en revue le budget 2026 avec Virginie Favre, notre comptable, et poursuivi nos travaux de commission autour de l'organisation des prochains événements.

b) Finances (FIN)

Nicolas Leroux annonce que la FIN ne s'est pas encore réunie.

Marc Jaquet rappelle que les commissions préparent leurs budgets respectifs. Virginie Favre prépare la synthèse globale et la FIN préavise le budget consolidé.

d) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Denis Jotterand donne lecture de son rapport.

La MASE s'est réunie deux fois depuis le début de la nouvelle législature.

- ☑ La première séance nous a permis de nous présenter et de faire connaissance avec le travail demandé à la commission, ainsi que de parcourir les dossiers en cours. Nous avons finalisé la fête du 1^{er} août, travail déjà bien avancé par l'ancienne équipe.
- ☑ Lors de notre deuxième séance, nous avons étudié le budget de la commission présenté par Virginie Favre, débriefé le 1^{er} août, parlé du nouveau marché et avancé l'organisation de la fête de la Pomme. Le marché de Noël qui suivra a également été abordé. La sortie du conseil aura lieu le samedi 11.10.2025.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif aux séances des 10 juin et 26 août 2025.

En juin, le Conseil de Fondation a visité le chantier de la route de Gy 28.

Le cadre budgétaire du projet est respecté et le coût probable final se situe actuellement en dessous du crédit de construction voté, soit pour rappel un montant de Fr. 26'400'000.-. Plus de 90 % des soumissions sont rentrées, et des économies réalisées sur certains postes (par exemple le terrassement) ont permis d'améliorer d'autres postes comme les équipements des cuisines. Concernant les emprunts hypothécaires, la situation demeure rassurante avec un taux moyen de 1,4 % alors que, dans le plan financier, le taux prévu était de 2,5 %. En revanche, les travaux accusent un retard d'environ trois mois par rapport au planning initial.

Par ailleurs, le budget 2026 est examiné et approuvé par le Conseil de Fondation. Avec un total de charges de Fr. 1'997'800.- et un total de revenus de Fr. 2'028'000.-, un résultat positif de Fr. 30'200.- est projeté. Il convient de préciser qu'il s'agit ici du résultat opérationnel.

En effet, au niveau comptable, l'immeuble de l'ancienne poste allant être détruit l'an prochain, la perte de valeur du bâtiment au bilan doit apparaître dans le budget 2026. Cette charge s'élève Fr. 6'171'200.-. À l'inverse, la réévaluation de la valeur du terrain doit être inscrite comme revenu dans le budget 2026. Ce dernier s'élève à Fr. 2'268'000.-. En intégrant ces deux écritures, le résultat comptable projeté pour 2026 est négatif avec une perte de Fr. 3'873'000.-. Il est important de relever que la réévaluation de la valeur du terrain n'est pas définitive et que la valeur devrait être plus élevée. Cette comptabilisation un peu particulière est discutée avec les auditeurs et le Service des affaires communales (SAFCO).

En résumé, le budget 2026 présente donc une perte comptable due à la destruction de l'immeuble sis à la route de Gy 28, mais la gestion de la Fondation est tout à fait équilibrée.

Enfin, pour optimiser la consommation énergétique (chauffage et ventilation) des bâtiments du centre intergénérationnel, la Commune et la FIM ont conjointement décidé de changer

de prestataire à partir de mars 2026. L'investissement sera respectivement de Fr. 120'000.- réparti sur plusieurs années pour la Commune et de Fr. 20'000.- pour la FIM.

Fabien Darbellay souhaiterait davantage d'explications concernant le changement de prestataire.

Enrico Castelli explique que le centre du village possède un système de chauffage centralisé (bâtiments communaux et immeubles). Des améliorations techniques sont nécessaires tant pour des questions financières qu'énergétiques. Ces investissements permettront une gestion plus fine et précise du parc immobilier (ajout de capteurs, de sondes, etc.) afin d'améliorer aussi le confort des locataires. La réflexion porte sur l'ensemble du périmètre, d'où cette réflexion conjointe FIM/Commune. Un autre prestataire externe a été choisi.

Marc Jaquet ajoute que c'est une autre société qui gère ce système depuis le début. La FIM et la Commune ont choisi de partir avec un nouveau prestataire, à savoir Müller énergies SA, qui travaille également avec SIG. Cette optimisation promet des résultats. La société Müller a aussi repris la gestion du CSR.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif aux séances des 21 mai et 25 juin 2025.

Au cours de ces deux séances, les sujets suivants ont été principalement traités :

Les comptes 2024 ont été examinés et approuvés par le Conseil de Fondation. Le résultat est positif et s'élève à près de Fr. 90'000.-.

Un règlement et une procédure d'octroi d'une subvention en matière de chauffage/refroidissement des futurs bâtiments de la zone Pallanterie-Sud ont été examinés et approuvés. La subvention poursuit deux objectifs : d'une part, mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse souhaitée par la Fondation et, d'autre part, limiter les superstructures en toiture des futurs bâtiments.

Dans le cadre du développement de Serrurerie 2000 par la construction d'un nouveau bâtiment accolé à l'existant, plusieurs opérations foncières concernant des parcelles de la Commune de Meinier devront être réalisées. Les projets d'actes sont prévus pour cet automne et seront soumis au Conseil municipal.

Le Conseil de Fondation approuve la décision de principe de mettre à disposition une parcelle (une partie de la pièce D) au Cercle des agriculteurs pour un magasin provisoire et des installations de chantier. Pour rappel, le Cercle souhaite se développer. Le bâtiment existant sera détruit et un nouveau bâtiment construit. En l'état, les besoins du Cercle pour un magasin provisoire s'élèvent à environ 3'000 m² pour une durée de quatre ans.

Le bâtiment P6 doit être rénové et assaini, car âgé de plus de vingt ans. À ce titre, un audit énergétique a été lancé. Quatre scénarios d'assainissement, allant de HPE à THPE, avec ou sans remplacement des fenêtres, sont envisagés pour des coûts estimés allant de Fr. 1'800'000.- (HT) à Fr. 5'800'000.- (HT). Un scénario supplémentaire est envisagé, à savoir la surélévation du bâtiment.

Le Président précise que le Cercle des Agriculteurs est propriétaire de son terrain, de même que la carrosserie Mafioli. Ces constructions seront donc réalisées par des privés, et non par la Fondation.

Enrico Castelli ajoute qu'une présentation plus détaillée de la ZIAP et des futurs développements sera inscrite ultérieurement à l'ordre du jour, avec des représentants du Bureau de la Fondation.

Michel Vazquez projette un plan de situation, sur la base duquel **Enrico Castelli** et **Marc Jaquet** dispensent diverses explications sur les futures constructions, le parc municipal à venir et les cessions y relatives.

c) **Fanfare**

Enrico Castelli n'a pas d'information particulière à annoncer.

d) **Groupeement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Marc Jaquet fait un bref retour sur la dernière séance du GICSR, qui a principalement porté sur les travaux du terrain A et de la rénovation des éclairages. Les représentants ont ensuite évoqué leur intention de se représenter, ou pas. La secrétaire du GICSR, Brigitte Veuillet-Dumont, quittera le CSR et le GIPE le 31.12.2025, mais elle poursuivra ses activités au sein de la FIM. Elle sera remplacée par Sandrine Schweizer pour les deux groupements.

e) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat donne lecture de son rapport.

Le GIPE s'est réuni le mercredi 26 juin et le lundi 25 août.

Le Budget 2026 a été présenté lors de la séance du 26 juin et validé à l'unanimité lors de celle du 25 août.

- Au niveau de l'écolage, l'augmentation du coût facturé sera de 0,5 % (et non pas 1 % comme d'habitude) provisoirement pour l'année scolaire 2026-2027, le budget permettant cette baisse de charge aux parents.
- Le coût de la place s'élève à Fr. 48'822.-, et la subvention communale par place à Fr. 28'897.-.
- Le poste salarial représente 80 % du total des coûts.

Corinne Gicquel, la directrice, nous a informés que :

- l'année avait débuté dans une énergie très positive avec une équipe motivée et solidaire ;
- l'occupation pour l'année 2025-2026 est la suivante :

Sur les 55 places,

- Meinier en compte 26 ;
- Jussy 14,5 ;
- Presinge 8 ;
- Gy 6,5.

À noter que des familles sont cependant en liste d'attente pour Gy et Meinier.

Cette année, la direction travaillera autour des sujets

- de la collectivité
- du bien commun
- et du vivre ensemble

afin de remettre le groupe au centre des préoccupations. En effet, les équipes constatent que l'individu prend de plus en plus le pas sur l'intérêt collectif, les parents ayant de plus en plus d'exigences personnelles pour leur enfant sans prendre en compte les besoins d'un groupe. D'où l'importance des trois thèmes cités ci-dessus pour mieux travailler avec les parents, en particulier lors des cafés-parents.

La direction est très satisfaite de Mélanie Caetano, la remplaçante de Véronique Périat partie en retraite le 31.8.2025. Mélanie Caetano se montre très proactive, réactive et intéressée par son travail de secrétaire-comptable.

Pour finir, le mandat du Conseil du GIPE pour 2020-2025 prendra fin au 31.12.2025. De nouveaux membres seront donc appelés à être nommés pour le mandat 2026-2030.

f) Communes-École

Marc Aberle résume les éléments communiqués par Paola Sanz Velasco et relatifs à la réunion du 27.8.2025. L'Assemblée générale a été fixée au 26.11.2025 à 18h au collège de Bois-Caran ; la nouvelle personne désignée par le Conseil municipal sera présentée à cette occasion.

Bilan 2024-2025 : 130 inscriptions supplémentaires par rapport à l'année précédente, et 8 cours en plus, pour un bénéfice provisionnel de Fr. 20'000.-. Le catalogue a été distribué (14'000 exemplaires), et les cours ont débuté cette semaine. Il y a toujours ce phénomène de rush au départ sur les inscriptions. Communes-École a abandonné l'idée de proposer des séances d'essai gratuites mais offre plus de facilités à la désinscription après la première séance.

Michel Vazquez transmettra à l'ensemble des élus l'e-mail complet de Paola Sanz Velasco pour information.

g) Pompiers

Denis Jotterand donne lecture du rapport transmis par Sylvie Barbat.

La compagnie déplore la démission du sapeur Loïc Larderaz qui a déménagé, faute de logement dans la région.

La compagnie a participé en août à un exercice en partenariat avec la compagnie de Jussy et les organisations PC Seymaz et Voirons au Château du Crest.

Le premier week-end de septembre, le groupe PR (protection respiratoire) de Meinier était de piquet afin de remplacer le groupe PR du secteur CoHerAn & Co, parti en formation en Suisse alémanique. Ce même week-end, notre compagnie a assuré les gardes de préservation incendie lors du festival Amadeus 10+ au domaine de la Touvière.

Enfin, pour la partie plus familiale, la CP36 a félicité la naissance de Giulia Parini, fille de Julien et Hélène, tous deux sapeurs à Meinier.

7. Projets de délibération et résolution

- **2025-08** : Résolution relative à la consultation des communes genevoises et des territoires voisins – 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – Prise de position relative aux sites recensés au Patrimoine mondial de l'UNESCO et projets de décharges dans le plan directeur cantonal

Le **Président** rappelle que les élus ont reçu l'ensemble des documents.

En l'absence de question, le **Président** lit la partie décisionnelle de la résolution.

- **Le Conseil vote et la refuse par 3 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions sur 16 CM présents (résolution votée en annexe).**

- **2025-09** : Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques

Marc Jaquet rappelle que cette délibération permettra de simplifier certaines procédures relatives aux actes authentiques.

Michel Vazquez souligne qu'il s'agit de domaines fonciers spécifiques détaillés sous les lettres a à e de la délibération, dont il donne quelques exemples.

En l'absence d'autre question, **le Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- **Le Conseil vote et l'accepte par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions sur 16 CM présents (délibération votée en annexe).**

8. Demandes de naturalisations genevoises

Le Président proclame le huis clos en faisant sortir le public présent.

Marc Aberle et **Sina Chollet** présentent le premier dossier. **Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 16 membres du CM présents.**

Nicolas Baltassat et **Nicolas Leroux** présentent le second dossier. **Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 16 membres du CM présents.**

Ces décisions seront communiquées aux intéressés et au département.

9. Divers

a) Procès-verbaux des commissions

Caroline Desbiolles demande si les PV des commissions peuvent être rendus publics.

Uniquement les rapports lus lors des séances du Conseil municipal – intégrés dans les procès-verbaux des séances dudit Conseil – et par conséquent seulement une fois que ces derniers PV ont été approuvés, répond **Michel Vazquez**.

b) Repas des aînés

Caroline Desbiolles prie **Enrico Castelli** de transmettre dès que possible la date à laquelle la salle sera disponible pour le repas des aînés.

Enrico Castelli, qui répond qu'il s'agit surtout d'une question de disponibilité artistique, informera immédiatement la commission.

c) Fête de la Pomme et du Terroir

Denis Jotterand rappelle que la fête aura lieu dimanche. Il invite cordialement tous les élus à y participer.

d) Mérites meynites

Enrico Castelli encourage les Meinites à présenter avant le 1.11.2025 des candidatures pour les Mérites, qui seront décernés lors des vœux du Maire. Les dossiers seront soumis au préavis de la MASE et votés par le conseil. Pour mémoire, il n'est pas possible de se présenter soi-même et les membres du Conseil municipal sont exclus de facto.

Véronique Michela demande si un habitant pourrait recevoir deux fois le Mérite meynite.

Ndr : Après vérification (après la séance) dans le règlement, **Michel Vazquez** précise que rien de tel n'est indiqué dans le règlement, c'est donc une décision qui devrait être prise par les élu·e·s cas échéant, quitte à modifier le règlement en rajoutant cette précision et/ou des conditions spécifiques si nécessaire.

e) Sophie Lavaud

Véronique Michela, qui est en contact avec la célèbre alpiniste Sophie Lavaud, souhaiterait proposer un partenariat avec la Commune pour une projection de son dernier film à la salle communale. À quelle commission pourrait-elle s'adresser ?

Marc Aberle inscrira volontiers ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la COSC.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 9 octobre 2025 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Marc Aberle

.....

Christophe Berthelet

Annexes : - prestation de serment
- résolution et délibération votées

Meinier, le 9 octobre 2025/em



Commune de MEINIER

Législature 2025-2030

Séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025

PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 septembre 2025, il a été procédé à l'assermentation d'un membre du Conseil municipal entre les mains du Président du Conseil municipal, M. Christophe BERTHELET, conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal.

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par le membre du Conseil municipal suivant :

- **Madame Marie TANNER**, excusée lors de la séance d'installation du Conseil municipal le 2 juin 2025



Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Christophe BERTHELET

Président du Conseil Municipal

Meinier, le 18 septembre 2025



Meinier

Législature 2025-2030

Résolution n° 2025-08

Séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025

p. 1/1

Résolution n° 2025-08

Résolution relative à la consultation des communes genevoises et des territoires voisins – 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – Prise de position relative aux sites recensés au Patrimoine mondial de l'UNESCO et projets de décharges dans le plan directeur cantonal

Vu la lettre du Département du territoire du 5 juin 2025, concernant la consultation des communes sur la 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, dont l'enquête publique a pris fin le 22 mai 2025,

vu le plan directeur communal en cours de révision,

vu les diverses discussions au sein des commissions du Conseil municipal et de l'Exécutif,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 3 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions sur 16 CM présents**

De soutenir la présente résolution, favorable à la 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, dont l'enquête publique a pris fin le 22 mai 2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 26 septembre 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Meinier

Législature 2025-2030

Délibération N° 2025-09

Séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025

p. 1/1

Délibération n° 2025-09

Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions sur 16 CM présents

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2025.

Meinier, le 26 septembre 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet